

Promotions des filières et des produits locaux

Valoriser la production locale et encourager les calédoniens à consommer local.

Modalités de l'aide

Convention Agence rurale/organisme demandeur.

Cette aide intervient dans le cadre :

- du développement de nouveaux produits transformés à base de produits locaux ;
- de campagnes de communication ;
- d'accompagnement sur un événement (Foire/salon/concours) ;
- de production d'étiquettes ;
- d'impressions de livrets, flyers, signalétique... ;
- de promotion à l'export de produits locaux ;
- de communiqué de presse ;
- d'achat d'espace média... ;
- de réalisation de vidéos et d'articles...etc.

Filières concernées : Toutes filières confondues en lien avec l'agriculture et la pêche.

Attention les démarches ne doivent pas être individuelles, elles doivent servir des besoins collectifs de plusieurs acteurs d'une filière.

Pièces justificatives à fournir

Pour effectuer la demande :

- Lettre de demande de subvention indiquant le montant de la participation
- Formulaire de demande de subvention à remplir : la liste des justificatifs à fournir est dans le

[Formulaire-de-demande-de-subvention.pdf](#) (225.82 Ko)

Une fois, que le dossier est accepté et que la convention est signée :

- Factures acquittées
- Bilan moral et financier de l'opération

Date limite de réception : 12 décembre 2025

Amandine MARTIN

Chargée de mission à la communication

📞 [260960](#)

✉️ contact@agencerurale.nc